

à afficher sur le panneau syndical,
à photocopier et à distribuer dans les casiers,



**JE REJOINS
LE SNES
DÈS MAINTENANT**

POURQUOI SE SYNDIQUER AU SNES ?

Car le SNES intervient efficacement dans l'établissement !

Problèmes locaux, aide aux collègues en difficulté, information des collègues, rencontre avec la direction, ...

Car le SNES vous défend collectivement !

Après 8 mois de lutte l'abrogation du décret Robien : le rapport de forces a payé : il nous faut le maintenir et l'amplifier face à des attaques sans précédent.

Car le SNES vous défend individuellement !

- lors des commissions d'avancement d'échelon, de hors - classe et de notation, des mutations aux mouvements inter et intra,
- en CTDP, CDEN, CAEN et CTPA lors des commissions de DGH et de politique scolaire, etc..

Car le SNES vous informe !

- en accompagnant les collègues dans leurs démarches administratives ou situations de défense (intervention, audience), permanences téléphoniques (conseils, suivi de situation, infos,...)
- en organisant des réunions d'information.
- Publications très complètes.
- Sites Internet du S4 (www.snes.edu), du S3 (www.amiens.snes.edu), du S2 (<http://snesoise.over-blog.com/>)

Renseignez vous auprès:

- Du responsable SNES dans votre établissement (S1) : ...
- D'un élu du bureau départemental du SNES (S2) : sylvain.germain@tiscali.fr (Ecole Emancipée)
- D'un élu du bureau académique du SNES (S3) : jacques.tery@neuf.fr (Ecole Emancipée)
- D'un élu du bureau national du SNES (S4) : veronique.ponvert@snes.edu (Ecole Emancipée)



Car se syndiquer ne coûte pas cher !

La loi prévoit que 66% des cotisations syndicales sont déductibles des impôts (et même 100% en frais réels), ainsi pour une cotisation annuelle, il ne vous en coûtera que 51€ dans la grande majorité des cas c'est moins de 6€ par mois de coût réel, alors n'hésitez plus : ce n'est pas une perte d'argent.

Tout cela n'existe que grâce aux syndiqués. Votre représentativité se renforce à chaque adhésion. Vous êtes nombreux à reconnaître et à faire appel au SNES. En adhérant vous renforcez la défense de vos droits. En participant à la vie syndicale, vous pesez sur les choix et l'avenir, dans le métier comme dans la société.

Se syndiquer au SNES coûte moins d'un café par jour !